

TARIFS 2024

DEVIS GRATUIT

COTISATION ANNUELLE FACULTATIVE : 16 €

SERVICE S.A.A.D. (Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile)	Semaine	Dimanche J.F.
Tarif horaire A.P.A. Conseil Départemental de l'Hérault*	23.50 €*	23.50 €*
Tarif horaire MUTUELLES	24.50 €	24.50 €
Tarif horaire CARSAT et diverses Caisses Retraite	26.30 €	29.50€
Tarif horaire C.A.F*	23.50 €*	
Tarif horaire CPAM	26.30 €	29.50 €
Tarif horaire D.S.D. / P.H*	23.50 €*	23.50 €*
Services aux Particuliers (taux plein)	26.30 €	38.14 €

*Sous réserve de réception de l'arrêté de tarification.

Autres frais

Pour les règlements par CESU : frais de gestion du centre de traitement des CESU 2.5 % du montant total

Pour les règlements par prélèvements : frais de rejet de prélèvement 6€

SERVICE MANDATAIRE (Particuliers Employeurs)
Frais de gestion : 2.50 € / h
Accompagnement à partir de 20h/mois

SERVICE S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers A Domicile)
Prise en charge à 100 % par la Caisse Primaire Assurance Maladie

SERVICE TELE ASSISTANCE ADELA
Abonnement par mois : 19.00 €
Frais de dossier et d'installation : 49.00 €

La loi de finances du 29/12/2016 précise la généralisation du crédit d'impôt pour toutes les dépenses à domicile.

Exemple : si après prise en charge de votre financeur, vous avez un reste à charge de 100 euros, le crédit d'impôt s'élève à 50 € :

- Si vous êtes imposable, ce crédit vient en déduction de votre impôt.
- Si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un virement du Trésor Public de 50 €.